

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014029

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

**OBJET : Acquisition auprès de l'EPFIF de l'usufruit pour une durée d'un an sur le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers - Abrogation de la délibération n°212 du 26 juin 2014.**

**EXPOSE :**

L'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), a acquis le 16 septembre 2011 le terrain et les bâtiments situés au 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée S 6, dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la commune de d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

La mission de l'EPFIF est de réaliser la maîtrise foncière et l'éventuelle mise en état (démolitions, dépollution) de biens, puis de les céder libre de toute occupation aux collectivités ou à un opérateur désigné par elles.

Toutefois, à titre exceptionnel, suivant la taille et la situation des lieux, il peut être examiné les conditions d'une occupation temporaire pour des locaux libres, afin de répondre à une demande circonstanciée, dans le cadre de la politique d'accueil d'activités économiques de la commune.

La commune d'Aubervilliers ayant manifesté son intérêt pour l'utilisation temporaire du bâtiment et du terrain ci-dessus mentionné, l'EPFIF a proposé à la Commune d'en acquérir l'usufruit (c'est-à-dire le droit d'utiliser le bien dont une autre personne est propriétaire et d'en percevoir les revenus) pour une durée d'un an.

En attendant la concrétisation de cet accord et la signature d'un acte notarié, différentes structures ont été orientées par la Commune vers ce site afin d'y s'installer leur activités.

Ainsi à l'heure actuelle les différents bâtiments du site sont occupés par le Groupement d'Intérêt Public « AUBERMEDIATION » ; l'association « Initiatives Solidaires », et l'association « La Main Tendue ».

L'acquisition temporaire de l'usufruit permettra à la Commune de conforter la situation juridique des structures occupant les lieux en signant avec elles des conventions d'occupation précaire.

Le terrain situé à l'arrière de la parcelle sera loué à la Société « Les chantiers Modernes » afin qu'elle y installe son matériel et la centrale à béton nécessaire à son activité dans le cadre plus général des travaux d'extension de la ligne 12 du métro.

L'acquisition de l'usufruit a été valorisée par les Domaines à hauteur de 80 800 € dans un avis en date du 10 septembre 2014.

Afin que ce coût soit moindre, voire neutre, pour la commune, la mise à disposition sera consentie moyennant le versement à celle-ci d'un loyer par les occupants du site.

Le conseil municipal a délibéré le 26 juin dernier aux mêmes conditions mais sans mentionner l'avis des Domaines en date du 6 mai 2014 sollicité par l'EPFIF. Cet avis indiquant un coût d'acquisition pour une durée de cinq ans, la Commune a saisi les Domaines afin de demander une évaluation de la valeur dans le cadre d'une acquisition de l'usufruit sur une période d'un an, objet de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'abroger la délibération n°212 du 26 juin 2014 et d'acquiescer auprès de l'EPFIF l'usufruit pour une durée d'un sur le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers pour un montant de 80 800 euros, hors frais notariés.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 SEPTEMBRE 2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	<b>Représenté par :</b>	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	<b>Représenté par :</b>	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	<b>Représenté par :</b>	M. WOHLGROTH Antoine
<b>M. PLEE Eric,</b>	<b>Représenté par :</b>	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	<b>Représentée par :</b>	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	<b>Représenté par :</b>	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	<b>Représentée par :</b>	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

**Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla**

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2014029**

**Signataire : AD**

**OBJET : Acquisition auprès de l'EPFIF de l'usufruit pour une durée d'un an sur le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers - Abrogation de la délibération n°212 du 26 juin 2014.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L11-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 578 du code civil ;

Vu l'avis des Domaines en date du 18 septembre 2014

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), a acquis le 16 septembre 2011 le terrain et les bâtiments situés au 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée S 6, dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la commune de d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,

Considérant que, à titre exceptionnel, suivant la taille et la situation des lieux, l'EPFIF peut examiner les conditions d'une occupation temporaire pour des locaux libres, afin de répondre à une demande circonstanciée, dans le cadre de la politique d'accueil d'activités économiques de la commune,

Considérant que la commune d'Aubervilliers a manifesté son intérêt pour l'utilisation temporaire du bâtiment et du terrain ci-dessus mentionné,

Considérant que l'EPFIF a proposé à la Commune d'en acquérir l'usufruit pour une durée d'un an pour un montant de 80 800 €,

Considérant qu'afin que ce coût soit moindre, voire neutre, pour la commune, la mise à disposition sera consentie moyennant le versement à celle-ci d'un loyer par les occupants du site,

Considérant que le conseil municipal a délibéré le 26 juin dernier aux mêmes conditions mais sans mentionner l'avis des Domaines en date du 6 mai 2014 sollicité par l'EPFIF,

Considérant que cet avis mentionnait un coût d'acquisition pour une durée de cinq ans, la Commune a saisi les Domaines afin de demander une évaluation de la valeur dans le cadre d'une acquisition de l'usufruit sur une période d'un an, objet de la présente délibération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ABROGE** la délibération n°212 du 26 juin 2014.

**DECIDE** d'acquérir auprès de l'EPFIF l'usufruit pour une durée d'un an sur le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers pour un montant de 80 800 euros, hors frais notariés.

**AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI

